

Jean-Pierre Sueur est intervenu au Sénat pour demander la création d'un fonds d'indemnisation des victimes de médicaments. Il a fait état du combat mené par les femmes victimes du Distilbène®, de la grande difficulté de la grande majorité d'entre elles pour obtenir réparation devant les tribunaux et de l'insuffisance des procédures existantes. Le ministre Adrien Taquet a rappelé en réponse l'existence de l'action de groupe, ainsi que les mesures prises pour les victimes du Médiateur et de la Dépakine. Jean-Pierre Sueur a demandé, en conclusion, que des mesures similaires soient prises pour les victimes du Distilbène® et maintenu sa position en faveur d'un fonds d'indemnisation, conformément à ce qui existe dans plusieurs pays d'Europe.

>> [Lire l'intervention en séance \(la question, la réponse du ministre, la réplique\)](#)